

A C CONSTRUCTIONS
Société par actions simplifiée
Capital : 1 000 €
R.C.S. AUCH 520 143 280 000 11
8 Bld des Poumadères
32 600 L'ISLE JOURDAIN

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} Novembre 2010

L'an deux mille dix, le 1^{er} novembre à 16 heures, les associés de la S.A.S AC CONSTRUCTIONS se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société, sur convocation verbale faite par le président.

L'assemblée est présidée par Madame SILVA Thérèse, Marie, Présidente associée, laquelle constate que sont présents :

- En dehors d'elle même, propriétaire de la totalité des actions, soit.. 100 actions
- Monsieur SILVA Jean-Jacques, Manuel, futur actionnaire Président,

○ Soit un total de 100 actions

Représentant la totalité du capital social.

En conséquence, Madame la Présidente, constate que l'assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission à compter du 31 octobre 2010 de Madame SILVA Thérèse, Marie de sa qualité de Président de la société consécutivement à la cession de ses actions au profit de Monsieur SILVA Jean-Jacques, Manuel,
- Nomination de Monsieur SILVA Jean-Jacques, Manuel, à compter du 1^{er} novembre 2010 en qualité de Président de la société AC CONSTRUCTIONS, en remplacement de Madame SILVA Thérèse démissionnaire,
- Corrélativement modification de l'article 36 des STATUTS

Après discussion, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

TS

SSS

La collectivité des associés agréée en qualité de nouvel actionnaire Monsieur SILVA Jean-Jacques, Manuel.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés constate la démission de Madame SILVA Thérèse, Marie, de la Présidence de la société AC CONSTRUCTIONS à compter du 31 octobre 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En remplacement, l'assemblée générale des associés nomme, en qualité de Président de la société AC CONSTRUCTIONS à compter du 1^{er} novembre 2010, Monsieur SILVA Jean-Jacques, Manuel, qui accepte pour une durée indéterminée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Consécutivement aux résolutions précédentes, l'assemblée générale des associés modifie l'article 36 des statuts, qui devient :

ARTICLE 36 – DESIGNATION DU PRESIDENT

Le président de la société est Monsieur SILVA Jean-Jacques, Manuel, né le 23-01 1981 à TOULOUSE (31), marié, sous le régime de la communauté légale, à Madame SAJUS Laetitia le 20 août 2003 à la Mairie de 31 700 BEAUZELLE, et demeurant ensemble 16, Rue des Abeilles 31 700 BEAUZELLE, désigné pour une durée indéterminée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés.

SILVA Thérèse, Marie



SILVA Jean-Jacques, Manuel

